

LA GAZETTE D'ANTUGNAC N° 10

Périodique municipal Printemps Été 2024



L'alimentation en eau a été perturbée ce printemps à trois reprises.

Le samedi 08 juin, une fuite a été détecté sur le chemin de Brimort, entre la station de pompage, qui se trouve au bord d'Aude, et le réservoir, sur la colline du Bac, au dessus de Sus Carrieras. Les agents de la commune sont intervenus toute la journée du samedi, pour réparer et rétablir l'alimentation en eau de la commune.

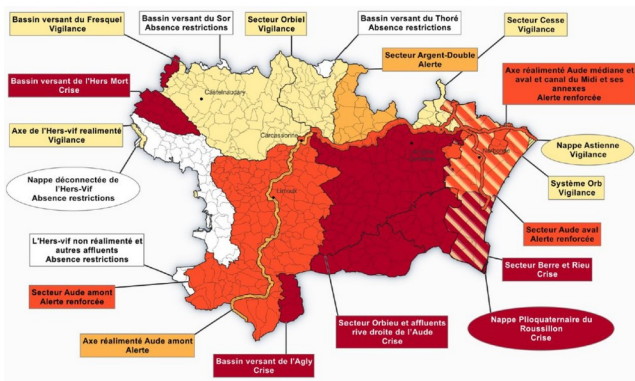
Le 14 mai et le 05 juin, c'est un incident informatique qui a interrompu le remplissage du réservoir.

En effet, il y a une liaison automatique en mode GSM entre le réservoir et la station de pompage qui déclenche ou arrête les pompes. Tout problème de réseau peut alors perturber le fonctionnement des pompes. La solution est alors de passer en mode manuel. C'est ce qui a été fait. Ce qui suppose d'intervenir rapidement, dès que l'incident est signalé.

On remercie les personnes impactées pour leur patience et leur compréhension, ainsi que les agents pour leur disponibilité et leur réactivité, à toute heure et le week-end.

SITUATION RESSOURCE EN EAU

L'arrêté préfectoral du 02 août définit les mesures de restrictions des usages de l'eau liées à l'état de sécheresse dans le département. Il a placé le secteur Aude Amont, auquel nous sommes rattachés, en alerte renforcée.



Les principales mesures de limitation sont les suivantes :

- interdiction de lavage des véhicules et de nettoyage des trottoirs ;
- le remplissage des citernes et cuves à eau est interdit de 8 h à 20 h ;
- le remplissage des piscines est interdit, sauf pour le premier remplissage, si le chantier a débuté avant les premières restrictions. La remise à niveau est autorisée entre 20 h et 8 h ;

Ne sont pas concernés par les restrictions d'usage :

- la réutilisation des eaux de pluies ;
- l'abreuvement des animaux.

BUDGET

Le Conseil Municipal du 09 février a examiné le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023. Pour mémoire, le **compte administratif** retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'année.

Sont examinés successivement le budget principal (M57) et le budget Eau et Assainissement (M49).

• Budget M 57

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 350 234,00 € et le total des recettes à 408 500,86 €. Soit un **excédent de fonctionnement** de 58 266,86 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 40 091,37 €, pour former un résultat de clôture égal à **98 358,23 €**.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 110 814,28 € et le total des recettes à 25 564,24 €. Soit un **besoin d'investissement** de 85 250,04 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de + 7 903,27 € pour former un résultat de clôture égal à **- 77 346,77 €**.

Au total, l'ensemble du budget affiche un résultat cumulé excédentaire de :

21 011,46 €.

FONCTIONNEMENT	98 358,23
INVESTISSEMENT	-77 346,77
ENSEMBLE	21 011,46

L'excédent de fonctionnement a ainsi permis d'auto-financer l'ensemble des investissements réalisés en 2023, sans avoir à s'endetter et avant le versement des subventions attribuées. Il y a toujours un décalage entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des subventions.

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

Dépenses d'équipement	
Réfection voirie	32 465,03 € (1)
Équipements divers	2 127,95 € (2)
Rénovation des bâtiments communaux (climatisation et menuiserie)	11 997,99 € (3)
Traversée de Croux	33 935,03 (4)
Moteur du tractopelle	12 155,74
Total	92 681,74 €
Remboursement des Emprunts	18 132,54 €
Total des dépenses de la section Investissement	110 814,28 €

(1) Dont 9 267,83 € en régie. Il s'agit, pour l'essentiel, de la réfection du chemin de Mournac, de la rue de la Garenne et du haut de Sus Carrierras, subventionnées au titre des intempéries d'octobre 2019.

(2) Visseuse, disqueuse, Karcher...

(3) Dont 912,17 € en régie

(4) Dont 24 335,03 € en régie

S'agissant des subventions attribuées au titre de ces investissements, des versements ont été effectués au premier semestre.

Elles figureront en recettes de l'exercice 2024 :

Intempéries 2019 : programme soldé :

Département : 7 434,00 €

État : 3 196,80 €

Rénovation des bâtiments : programme soldé après les derniers travaux réalisés (climatisation du foyer) :

Fonds vert (État) : 11 277,61 €

Région : 5 150 €

Communauté des Communes : 3 608,84 €

Traversée de Croux : acomptes

État : 9 892,86 €

Département : 6 595,23 €

• **Budget M49 (Eau et assainissement)**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 59 346,82 € et le total des recettes à 63 905,33 €. Soit un **excédent de fonctionnement** de 4 558,51 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 68 350,85 €, pour former un résultat de clôture égal à **72 909,36 €**.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 14 109,31 € et le total des recettes à 82 866,92 €. Soit un **excédent d'investissement** de 68 757,61 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 104 244,65 € pour former un résultat de clôture égal à **173 002,26 €**.

Les recettes d'investissement comprennent une avance sur la subvention de l'État attribuée pour la réalisation du nouveau réservoir.

Au total, l'ensemble du budget M49 affiche un résultat excédentaire cumulé de 245 911,62 €.

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

<u>Dépenses d'équipement</u>	
Rénovation réseau - Schéma AEP	2 408,49 (1)
Construction réservoir	67,16 (2)
<u>Remboursement des Emprunts</u>	6 608,01
Total des dépenses de la section Investissement	9 083,66

(1) Dont 1 131,69 € en régie

(2) La dépense a permis de déclarer le déclenchement du projet et de ne pas perdre le bénéfice de la subvention attribuée par l'État, dont un acompte a été versé.

A cela s'ajoutent les amortissements des immobilisations pour constituer le total des dépenses d'investissement.

Au total, il est décidé de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement en 2024 :

Résultat à répartir	72 909,36
Excédent reporté	72 909,36

Dans un second temps, le conseil municipal du 05 avril 2024 a adopté le **budget primitif 2024**.

- Pour l'exercice 2024, la section **fonctionnement** s'élève à **403 150,00 €**.

- La section **investissement** présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**.

Pour l'exercice 2024, la section investissement s'élève à **74 437,06 €**. Les opérations d'investissement inscrites au budget sont :

- la fin des des travaux de rénovation des bâtiments pour 30 000 €

- la poursuite des travaux de la traversée de Croux, pour 25 000 €, dont 10 000 € en régie

- la création d'un ossuaire pour 8 437,06 €.

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 11 000 €.

En ce qui concerne le **budget eau et assainissement** :

- la section **fonctionnement** ressort à 194 516,69 €

- la section **investissement** s'élève à 313 399,89 €.

Les opérations d'investissement inscrites au budget eau et assainissement sont :

- Priorité N°1 du schéma AEP (recherche de fuites, ajustement de la pression, changement des tuyaux en plomb, changement de compteur, mise en place de vannes de secteur, ...) pour 29 000,00 €, dont 14 000 € en régie.

- Nouveau réservoir pour le raccordement AEP de Croux à Antugnac pour 239 500,00 €, dont 50 000 € en régie.

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 7 000 €.

Nos employés ont travaillé à l'aménagement du chemin d'accès au nouveau réservoir de 120 m³. Les études sont en cours, pour réaliser les travaux en 2025, avant le transfert de compétences à la Communauté de communes, programmé pour 2026.

L'excédent cumulé du budget de l'eau, complété par la subvention de 40 % attribuée par l'État, nous permet d'espérer financer le projet, en limitant le recours à l'endettement et, surtout, sans augmenter le prix de l'eau.

Il a également été décidé de laisser inchangé les taux des taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

TRAVAUX

Réseau d'eau Rue des Drausses

La réfection du réseau se poursuit. Il s'agissait de remplacer des canalisations plomb et de procéder à une extension du réseau d'assainissement.



De nouvelles interventions sont prévues en septembre.

Réfection de la traversée du hameau de Croux

La première tranche des travaux de réfection de la traversée du hameau a été entièrement menée à bien par les agents communaux au cours du premier semestre (pose des caniveaux et goudronnage).

Le projet consiste à poser un caniveau central qui évacuera les eaux pluviales au centre de la chaussée.



Les abords de la chapelle ont également été aménagés (pose de pouzzolane).

Rénovation thermique

Les travaux ont été achevés en janvier avec l'installation de la climatisation réversible du foyer municipal.

Pour rappel, les travaux subventionnés à hauteur de 70 % (Fonds vert de l'État : 40 % ; Concours de la ComCom : 12,5 % ; Région : 17,5%) ont consisté à :

- remplacer les menuiseries du foyer municipal et de l'école communale (remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage)
- installer un système de climatisation réversible (à la place de vieux radiateurs très énergivores) dans le foyer municipal, dans l'école communale et dans la Mairie.



FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre sur la commune est pratiquement achevé. La quasi totalité du village est éligible.

Toutefois, la fin du réseau cuivre, et donc de l'internet par ADSL, n'est programmé que pour 2030. Il n'y a donc aucune obligation à souscrire une offre fibre à court terme.

Or, Orange nous a alerté sur des pratiques de démarchages abusifs de la part d'entreprises peu scrupuleuses.

« Si vous ne passez pas à la fibre optique dès le mois prochain, vous perdrez votre connexion Internet »,

« l'État vous oblige à passer tout de suite à la fibre optique,

« vous devez changer vos équipements qui ne fonctionneront plus prochainement »...

Voilà des exemples de démarchage qui reposent sur de allégations fausses. Il s'agit en réalité de démarchages abusifs.

Votre opérateur vous connaît et est déjà en possession de toutes les informations concernant vos abonnements et votre architecture technique. Une demande de documents tels que facture, numéros d'identification, RIB, doit vous alerter.

Un opérateur a besoin de votre accord pour installer la fibre chez vous après avoir préalablement souscrit auprès de lui un abonnement à un service d'accès Internet via la fibre optique.

Ne vous fiez donc pas à leur discours urgent et alarmiste, la coupure de votre accès à Internet via le cuivre (ADSL) n'aura pas lieu du jour au lendemain : chaque opérateur préviendra ses clients par courrier, bien en amont, selon des délais de prévenance légaux.

COLIS DE NOEL

Pour déterminer, les bénéficiaires des colis, nous nous appuyons sur les listes électorales.

Or, il est possible que des personnes éligibles ne soient pas inscrits sur les listes électorales. Aussi, si vous résidez à Antugnac et si vous avez plus de 70 ans, n'hésitez pas à vous faire connaître.

JOURNEE PREVENTION

L'ARS propose une journée Prévention Santé le **mercredi 18 septembre** de 10 h 30 à 15 h 45. Un stand sera ouvert. Il s'agit d'informer et de discuter sur des thématiques variées liées à la santé. Les personnes intéressées sont libres de venir quand elles le souhaitent, sans inscription.

Le **même jour**, une initiation aux gestes qui sauvent est prévu de 13 h 30 à 15 h 30. Elle peut être suivie par toute personne de plus de 10 ans, y compris les personnes à mobilité réduite. Une session de 2 heures peut accueillir au maximum **15 personnes sur inscription**. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en mairie.

AGENDA

15 août : Pèlerinage et célébration de la Parole à la Chapelle de Croux à 17 h.

22 septembre : Les Amis d'Antugnac proposent une pièce de théâtre présenté par la troupe « Les Théatreaux d'Espé » à 15 h.

NAISSANCES

Cathala Hugo le 06 février

Baylac Laumont Céleste le 29 mars